

Image not found or type unknown



Signature de bail commercial

Par **HMW**, le **21/09/2009** à **10:51**

Bonjour, rncréation d'un cabinet libérale, nous avons trouver un local mais nous devons payer les frais d'agence, et la taxe foncière tout les ans est ce une pratique courante ? rnd'autre part le propriétaire veut nous faire signer un bail commercial de 6 ans ferme est ce légal ? rnpour qui peut on se faire assister lors de la signature du bail ? a t on un délais de lecture ou doit on signer de suite? rnmMerci pour vos réponses.